



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	9	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 6 février 2015

**OBJET : 02-3 - MUSEE
D'ARCHEOLOGIE - DEPOT-VENTE
D'OUVRAGES LIES AUX COLLECTIONS
- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"MEMOIRES MILLENAIRES" -
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

53845

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12 FEV. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 13 FEV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 6 février 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/01/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - DEPOT-VENTE D'OUVRAGES LIES AUX COLLECTIONS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "MEMOIRES MILLENAIRES" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le Musée d'Archéologie propose aux visiteurs des ouvrages liés à ses collections qui se rapportent, pour l'essentiel, à l'Antiquité.

Il a souhaité élargir son offre avec la mise en vente de livres consacrés à la Préhistoire, susceptibles de répondre à l'intérêt actuel pour cette période.

Dans ce cadre et en lien avec la collection permanente, le musée d'Archéologie propose depuis l'année 2013, en dépôt-vente et selon une convention d'un an renouvelable, les produits suivants :

Ouvrages	Nb mis en dépôt-vente en 2013	Prix unitaire de vente TTC	Recette unitaire pour le Prestataire (70%)	Recette unitaire pour la Commune (30%)	Recette globale	Recette globale pour le Prestataire	Recette globale pour la Commune
Guide des sites préhistoriques Provence-Alpes-Côte-d'Azur	15	19,90 €	13,93 €	5,97 €	298,50 €	208,95 €	89,55 €
La Grande aventure du Feu	15	13,00 €	9,10 €	3,90 €	195,00 €	136,50 €	58,50 €
Le rando malin Côte d'Azur - Alpes du Sud	15	14,00 €	9,80 €	4,20 €	210,00 €	147,00 €	63,00 €

Le succès rencontré par ces livres invite à renouveler la convention avec l'association Mémoires Millénaires, pour deux années, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

OUI CET EXPOSE
LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de vente en régie des articles ci-dessus énoncés ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt-vente des articles ci-dessus énoncés, avec l'association Mémoires Millénaires, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - DEPOT-VENTE D'OUVRAGES LIES AUX COLLECTIONS -
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "MEMOIRES MILLENAIRES" - AUTORISATION DE
SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 13/02/2015

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 13/02/2015

Numéro de l'acte : DCM538-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150206-DCM538-15-DE

Date de décision : 06/02/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture